

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022**



VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

Cadre juridique

Débat d'Orientation Budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL

ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

Il doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L. 2312-1 du CGCT.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution financière de la commune.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il est une étape obligatoire avant le vote du budget.

Le vote du budget général est programmé à la séance du prochain conseil municipal (date limite au 15 avril 2022).

Le contexte économique

Le PIB
Marché du travail
Inflation
Situation des comptes publics





PIB

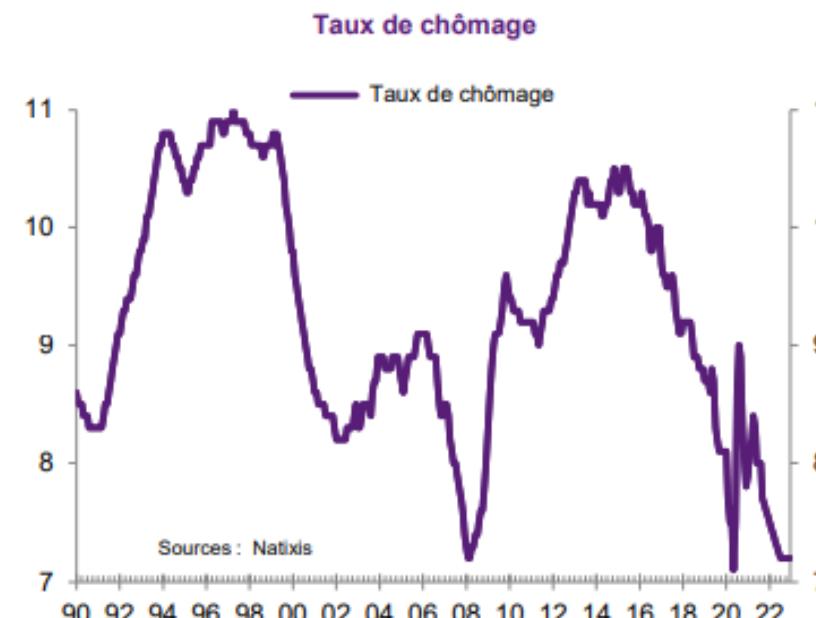
En 2022, le PIB
retrouverait son niveau
d'avant crise avec une
croissance de + 4%



MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE

Taux de chômage en baisse au T4 2021
7,6 % contre 8,9 %

Difficulté pour recruter notamment
60 % dans l'industrie française
(source INSEE)



Difficultés de recrutement dans l'industrie



INFLATION

Une inflation attendue à un niveau important

Une hausse des taux d'intérêt

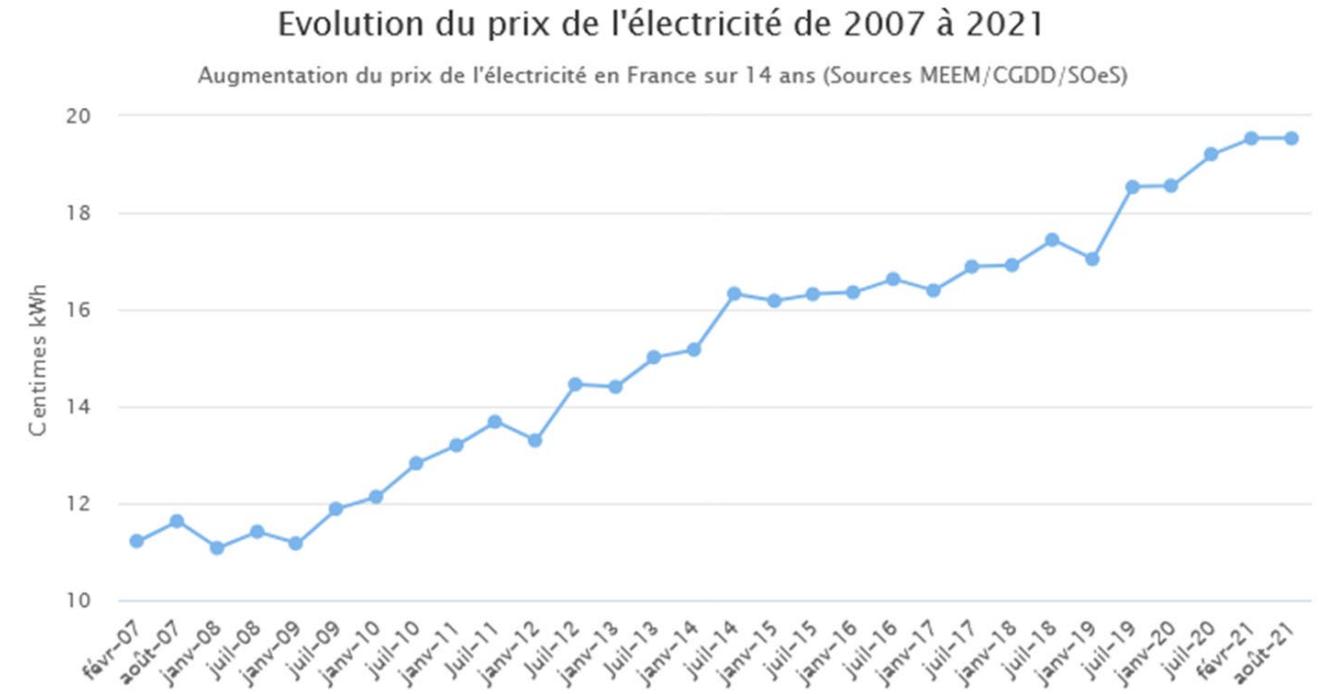
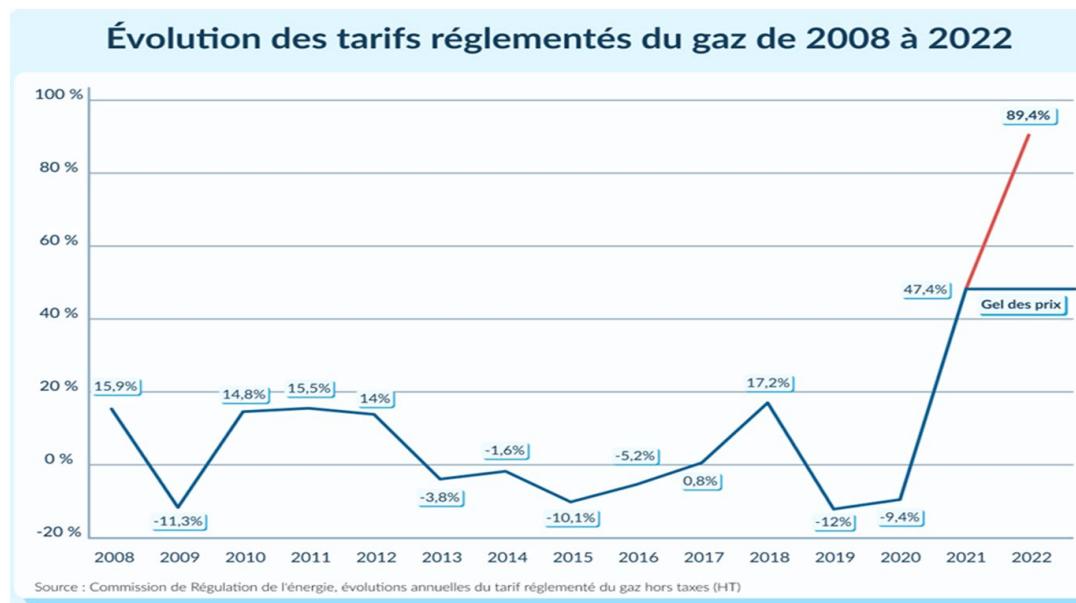
Inflation moyenne annuelle	2021	2022
PLF 2022	+1,5%	+1,5%
Banque de France (Sept 2021)	+1,8%	+1,4%
Com. Européenne (juillet 2021)	+1,6%	+1,2%
OCDE (mai 2021)	+1,4%	+0,8%

source : FCL – Gérer la Cité



COUT DE L'ENERGIE

- Une hausse importante du coût de l'énergie en 2021



SITUATION DES COMPTES PUBLICS

Niveau record du déficit public

2021

210 milliards d'€uros / 8,1 % PIB

2022

124,5 milliards d'€uros / 4,8 % PIB

SITUATION DES COMPTES PUBLICS

Le surplus d'endettement lié à la crise du Covid-19 est estimé à

165 Md d'Euros uniquement pour le budget de l'Etat

Durée de remboursement de ce surcoût

20 ans

La loi de finances 2022

Evolution des concours financiers de l'Etat

La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022

Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022



EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

LA STABILISATION DU MONTANT
DE LA DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT
(DGF) 2022

41,29 Md € (+ 264 M€)

dont

- 560 M€ des concours liés à la crise sanitaire
- 410 M€ dispositif de compensation des pertes de recettes
- + 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DGF stable depuis 5 ans

43,22 md d'€ en 2022

Dotation de Péréquation

Prévision + 190 Millions d'Euros

- ➡ + 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- ➡ + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

MODIFICATION DES INDICATEURS FINANCIERS UTILISÉS POUR LE CALCUL DES DOTATIONS ET DES MÉCANISMES DE PÉRÉQUATION

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

2022 : application de la 1^{ère} année de la réforme

NOUVEAU PANIER DES RESSOURCES FISCALES

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO -moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.

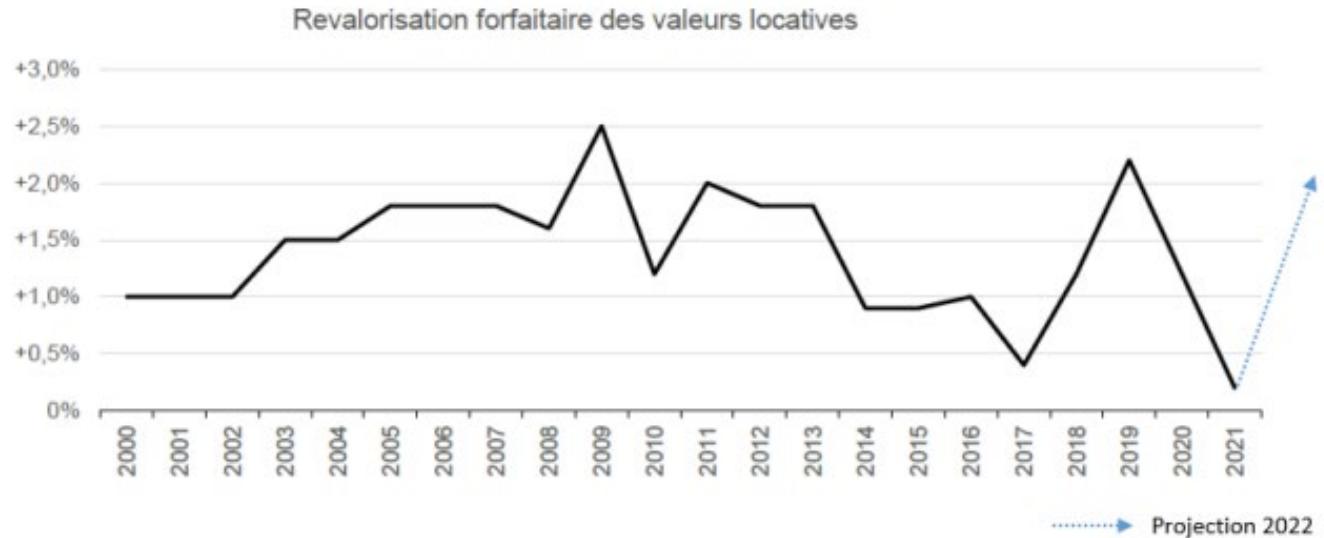
LF 2022 confirme le calendrier acté en 2018.
Coût de cette mesure : 2,9 md € en 2022



LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES POUR 2022



La revalorisation de 3,4% des valeurs locatives qui aura une conséquence favorable sur les recettes fiscales (taxes foncières sur le bâti et le non-bâti).





PLAN DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE



Ensemble des mesures représente 450 Mds € (20% du PIB) dont 120 Mds de garantie d'emprunt.



En septembre, plan de relance 2021 / 2022 de 100 Mds € sur 3 axes, financé à 40 % par l'Europe.



Enveloppe supplémentaire de 20 Mds € pour accompagner le 2^{ème} confinement.

La commune de VERAISON



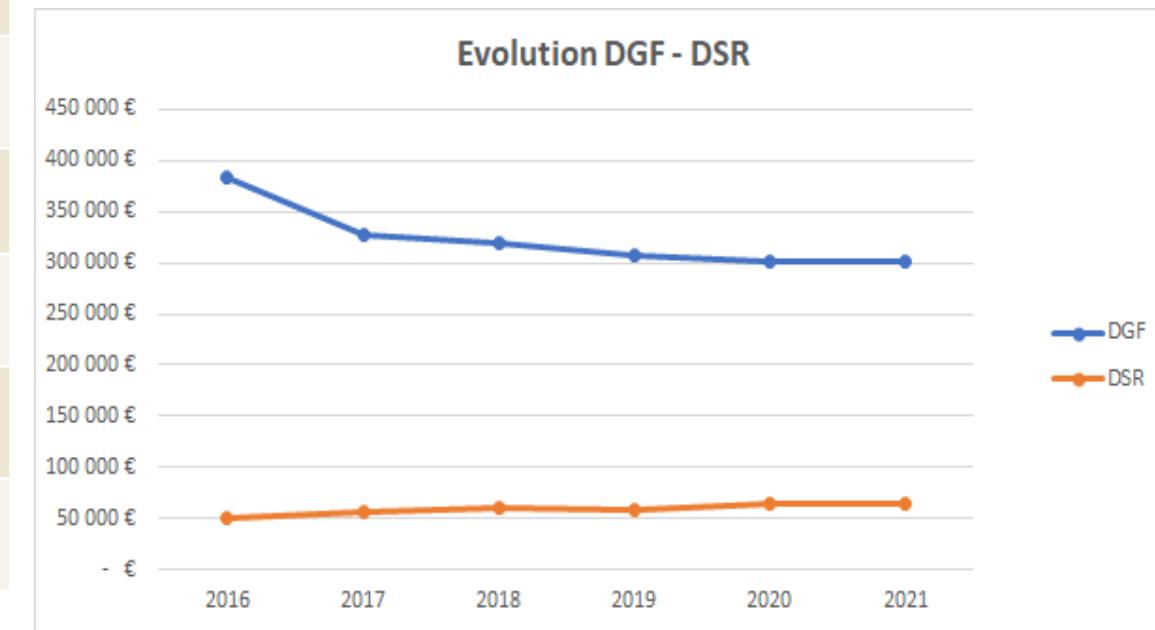


IMPACT POUR VERAISON

Année	DGF	DSR
2016	383 784 €	50 376 €
2017	327 316 €	56 657 €
2018	318 849 €	59 387 €
2019	307 964 €	58 806 €
2020	301 615 €	63 820 €
2021	283 880 €	64 565 €

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR: Dotation de Solidarité Rurale





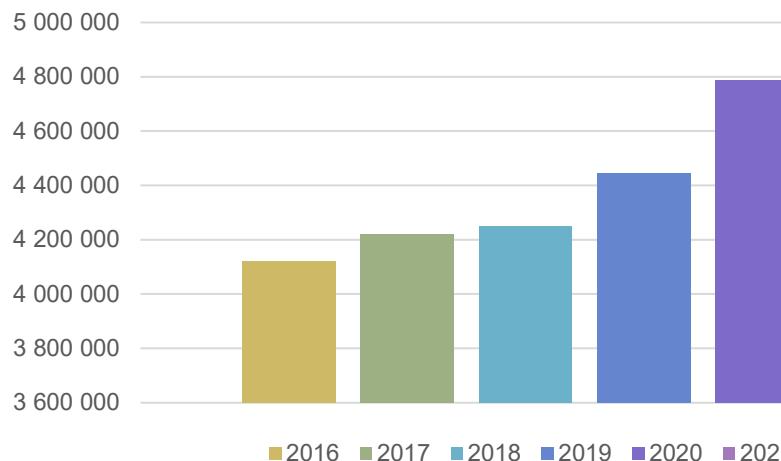
SITUATION À FIN 2021

Comptes administratifs	2018	2019	2020	2021	Evolution en % 2021/2020
Recettes	4 248 485 €	4 444 188 €	4 789 745 €	4 606 072 €	- 3,8 %
Dépenses (hors amortissement)	3 484 544 €	3 704 507 €	3 808 775 €	3 999 839 €	+5 %
Excédent brut de gestion	763 941 €	739 681 €	980 970 €	606 233 €	

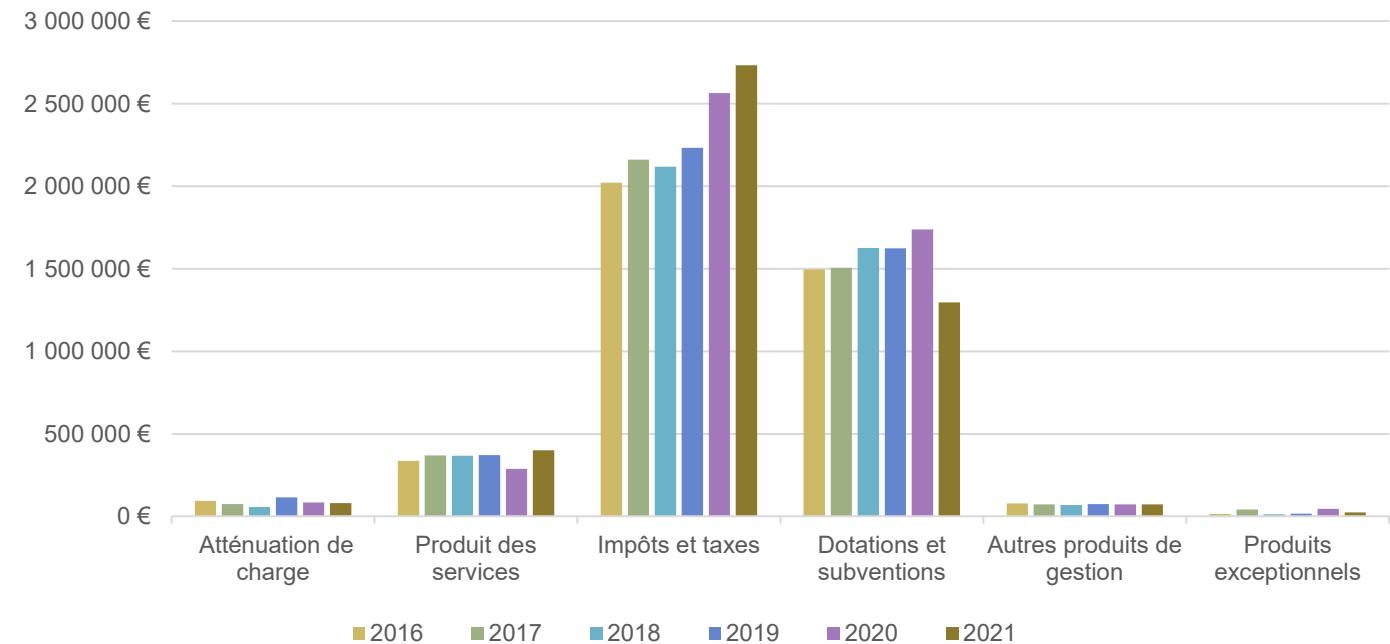


EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 2016 -2021

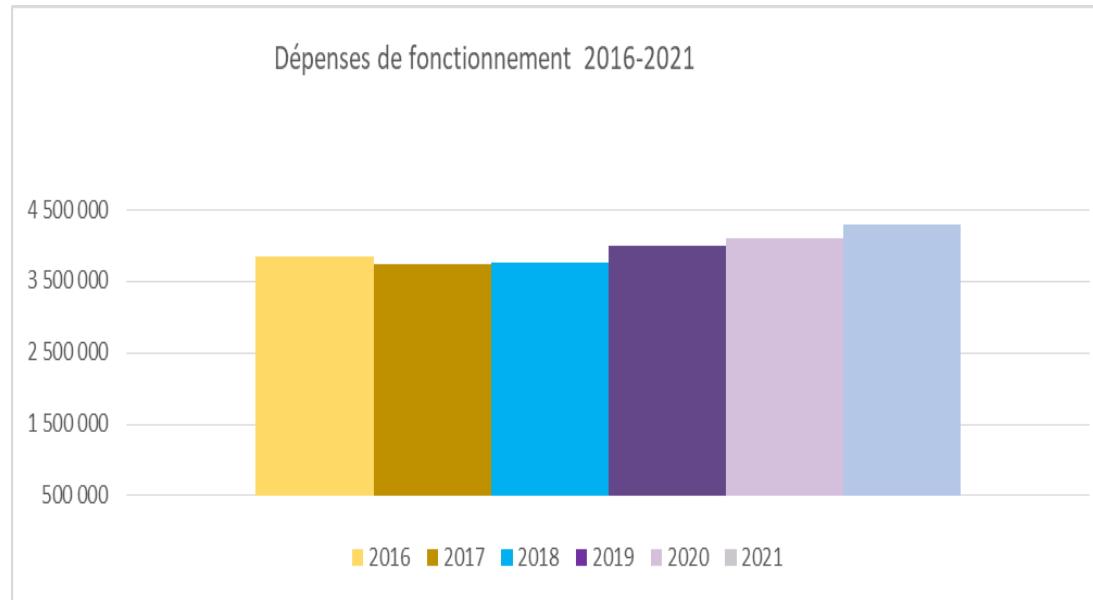


Section de fonctionnement - recettes 2016 - 2021 réalisé par chapitre

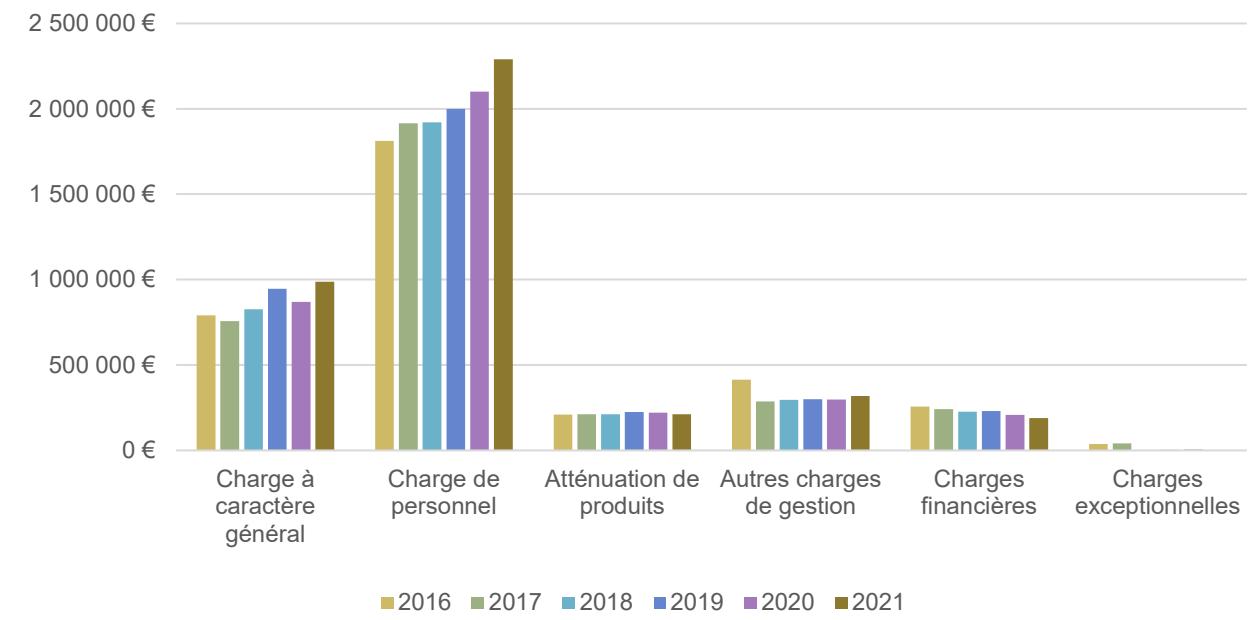




EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

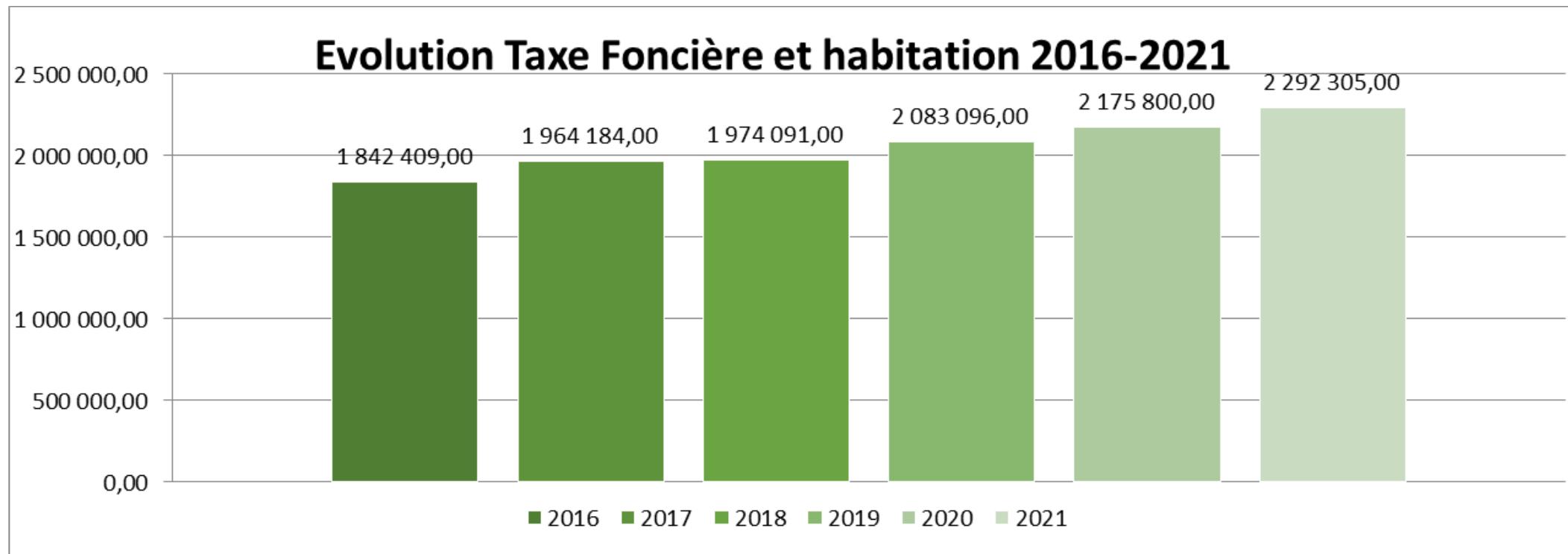


Section de fonctionnement - dépenses 2016 - 2021
réalisé par chapitre





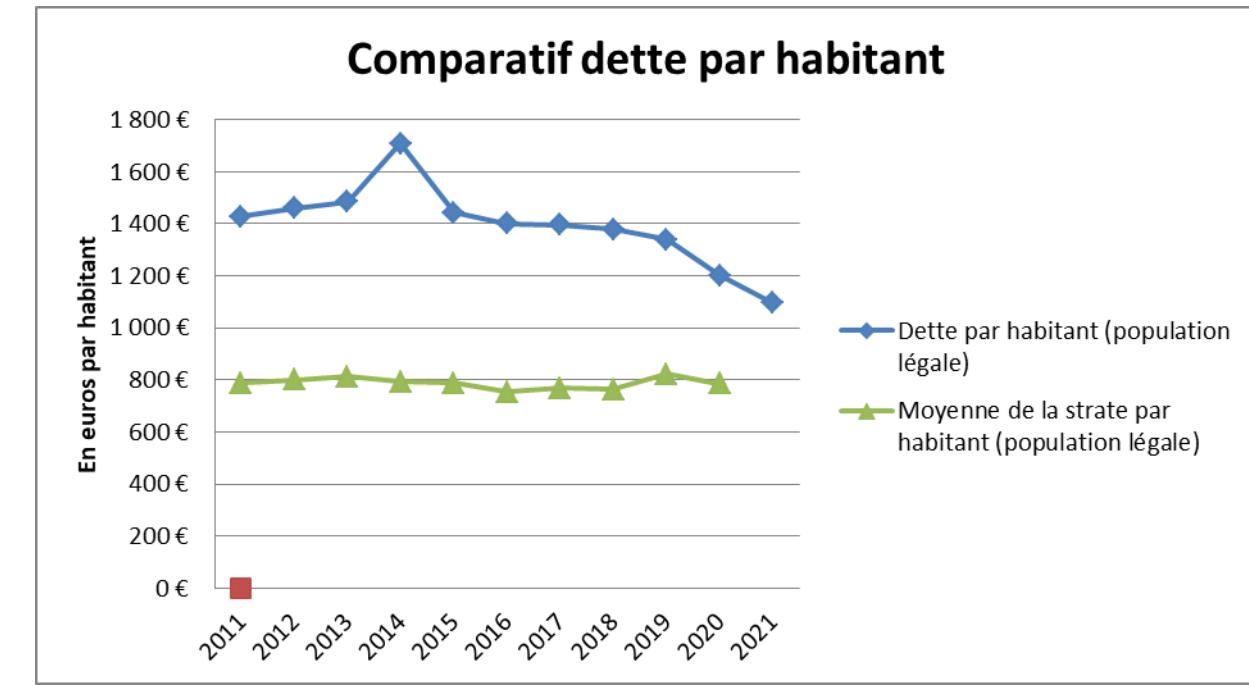
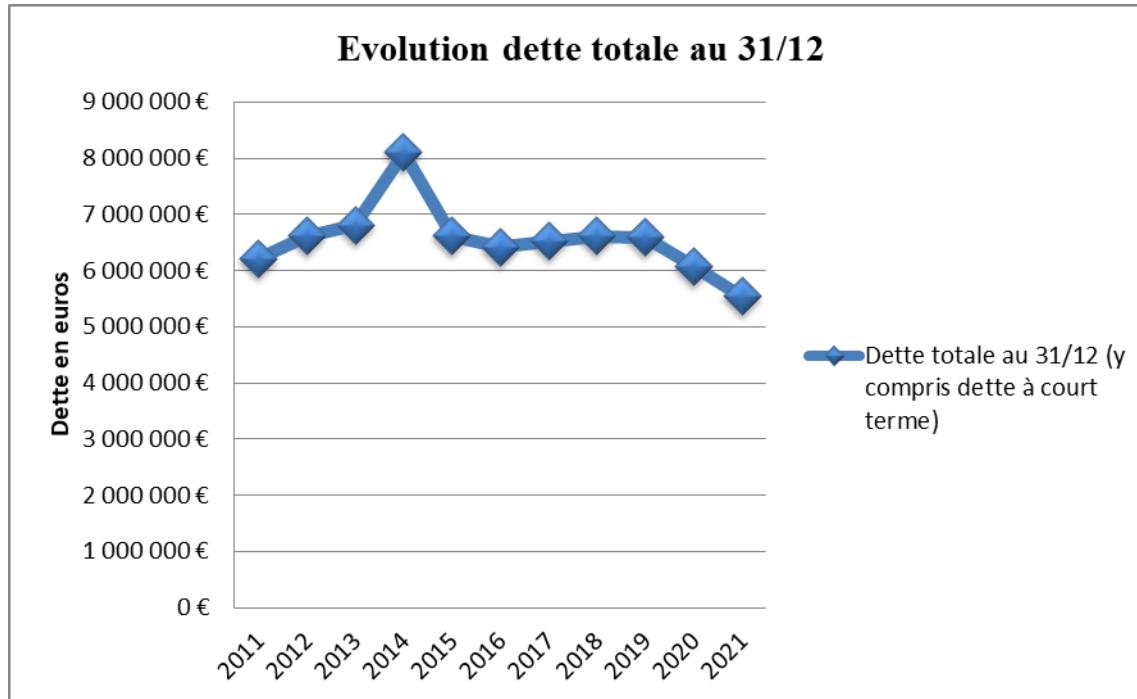
EVOLUTION TAXE FONCIÈRE ET HABITATION



RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 -2021

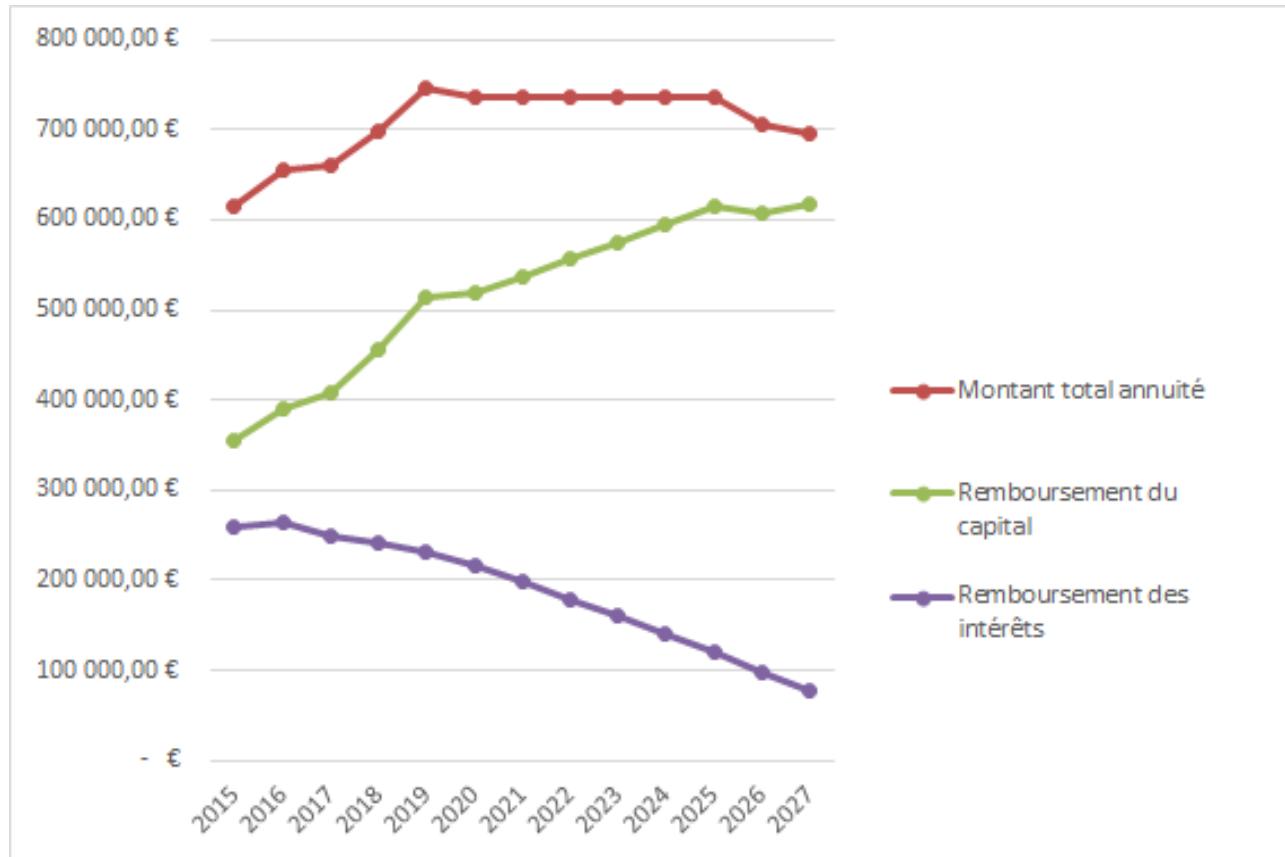
Résultat de fonctionnement cumulé	
2017	934 658 €
2018	1 421 642 €
2019	454 455 €
2020	1 140 101 €
2021	1 132 150 €

STOCK DE LA DETTE – CAPITAL RESTANT DÛ





LA DETTE : PART CAPITAL + INTÉRÊTS





LES ENJEUX BUDGÉTAIRES

Une capacité d'autofinancement limitée à court terme ;

Un montant d'annuité de dette jamais atteint, dû aux emprunts des dernières années ;

Une vraie volonté de réduire le stock de dette communale sous ce mandat ;

La volonté d'aller chercher des aides financières auprès des partenaires financeurs.



LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les contraintes et opportunités réglementaires

- La rénovation et la modernisation des bâtiments communaux.
- Les mises aux normes réglementaires.
- La transition énergétique.

Les aménagements des bords du Rhône

L'aménagement des équipements sportifs et de loisirs.

MERCI de votre attention